

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 181

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Viry

à l'amendement n° 172 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« accompagnement »,

le mot :

« activation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à requalifier la « mission d'accompagnement des territoires zéro chômeur de longue durée », créée par le présent amendement et ayant vocation à poursuivre une partie des missions accomplies actuellement par le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) et l'association qui en est gestionnaire. Il propose de renommer cette mission en « mission d'activation des territoires zéro chômeur de longue durée » de manière à signifier davantage le rôle initiateur et innovateur de cette structure atypique qui a largement contribué au succès de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » depuis 2016.